

Rouen, le 22 septembre 2009

L'Inspecteur d'Académie,  
Directeur des Services Départementaux de  
l'Éducation Nationale de la Seine-Maritime

À

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements  
Publics et Privés du Second Degré

Mesdames et Messieurs  
les Directeurs d'écoles élémentaires  
Publiques et Privées

S/c de Mesdames et Messieurs  
Les Inspecteurs de l'Éducation Nationale

Inspection Académique

Division des Elèves et de la  
Scolarité

Bureau B

Dossier suivi par  
Laurence EUDE  
Téléphone  
02 32 08 98 90  
Fax  
02 32 08 98 84  
Mél.  
desco76@ac-rouen.fr

5 place des Faienciers  
76037 Rouen cedex

**Objet : Procédure de signalement d'absentéisme (Rappel).**

**Réf : Circulaire départementale du 13 décembre 2006.**

Je constate à nouveau que de nombreux signalements d'absentéisme parviennent incomplets à l'Inspection Académique, augmentant ainsi considérablement les délais de traitement des dossiers.

Aussi, je vous rappelle qu'il est impératif que tous les signalements d'absentéisme (fiche disponible sur le site [www.ia76.ac-rouen.fr](http://www.ia76.ac-rouen.fr)) soient adressés à l'Inspection Académique en **double exemplaire** et que toutes les informations demandées figurent sur le document (notamment date de naissance, adresse, avis des différents membres de l'équipe éducative, relevé récent des absences).

Je vous remercie de veiller à l'application de ces consignes afin que la procédure de contrôle de l'obligation scolaire se déroule de manière rapide et satisfaisante.

*Signé*

Roger SAVAJOLS